

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 11 OCTOBRE 2022 à 18 H 00
SALLE DES FETES – LE RIOLS

L'an deux mille-vingt-deux, le onze Octobre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de LE RIOLS, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Thomas BRABANT-CHAIX (Titulaires)

Commune de PENNE : Mesdames Laurence POILLERAT, Delphine PINCSON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires)

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Jean-Paul MARTY (Titulaire)

Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires)

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET, Monsieur Jérémie STEIL (Titulaires)

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES (Titulaire)

Commune de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEYS (Titulaire)

Commune de MILHARS : Monsieur Pierre PAILLAS, Madame Sylvie GRAVIER. (Titulaires)

Commune de NOAILLES :

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)

Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Nadine FILIPE (Titulaire)

Commune de MOUZIEYS PANENS : Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires)

Commune de SOUEL : Monsieur Jean-Paul ECHE (Suppléant)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire)

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire)

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE. (Titulaire)

Commune de MARNAVES : Monsieur Michel CANTALOUBE (Titulaire)

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Laurent VAURS (Titulaire)

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Eric CARBONNEL (Suppléant)

Commune de SALLES sur Cérou : Madame Caterina FUSCO (Suppléante)

Pouvoirs: Monsieur Bernard BOUVIER à Madame Nadine FILIPE (LIVERS-CAZELLES)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Messieurs Jean-Christophe CAYRE (ST MARTIN-LAGUEPIE), Bernard TRESSOLS (CORDES), Serge ROUQUETTE, Jean-Philippe GINESTE (NOAILLES).

Monsieur Philippe WOILLEZ a été élu secrétaire de séance.

7-11102022 - Délibération portant modification des crédits du budget Ecoles N°1-2022. A.R

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget annexe du Service Ecoles intercommunales de la 4 C 2022 ;

Considérant, les remplacements des agents placés en congés de maladie ordinaire, les heures de ménage rajoutées sur l'Office de tourisme de Penne et le Centre de loisirs et la revalorisation des salaires,

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux réajustements des comptes du budget annexe du Service Ecoles Intercommunales de la 4 C 2022 et d'approuver la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Fonctionnement				
D 64131 Rémunérations personnel non titulaires	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D 022 Dépenses imprévues	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6811 Dotations amortissements	3 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R 74751 Participations GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
TOTAL	5 200,00€	12 000,00 €	0,00 €	6 800,00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Investissement				
R 2182 Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €
R 28183 Matériel de bureau et informatique	0,00 €	0,00 €	1 809,00 €	0,00 €
R 28184 Mobilier	0,00 €	0,00 €	112,00 €	0,00 €
R 28188 Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	579,00 €	0,00 €
D 2188 – 28 Autres immobilisations corporelles	3 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	3 700,00 €	0,00 €	3 700,00 €	0,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la modification des crédits présentée.

Ainsi fait et délibéré à LES CABANNES, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le _____ et de sa publication le _____ et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du _____